



N°2
2021

Calendrier de collecte 2021 à l'intérieur



ÉDITO DU PRÉSIDENT

Né de la fusion de l'ex-SMIRGEOMES et de l'ex-SICTOM depuis le 1er janvier 2020, le SYVALORM porte déjà une forte actualité pour ses 1 an.

Le 4 septembre dernier, le comité syndical a été renouvelé et les représentants du SYVALORM m'ont témoigné leur confiance en me réalisant à la présidence de votre syndicat de valorisation des ordures ménagères Loir et Sarthe pour ces 6 prochaines années.

C'est donc entouré d'une équipe fraîchement élue que je poursuivrai les projets initiés en 2020 et tout particulièrement l'harmonisation des services entre nos deux ex-collectivités. Notre objectif commun est de travailler sur l'ensemble du territoire pour apporter le meilleur service aux usagers dans le respect de l'environnement et la maîtrise des coûts.

2021 marquera aussi de grands changements : des renouvellements de marchés, des chantiers de reconversion et de modernisation, la construction d'un centre de tri mutualisé à Parçay-Meslay

Je vous laisse découvrir dans cette nouvelle édition du SYVALORM infos, les nombreux contenus sur lesquels nous travaillons quotidiennement.

Michel ODEAU

Président du SYVALORM Loir et Sarthe



UN PROJET

ENVIRONNEMENTAL __ p.2

PRÉVENIR ET RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

NOTRE MISSION _____ p.4

LE SYVALORM & LE COVID-19

ACTUALITÉS

2020-2021 _____ p.5

LES CHANTIERS RÉALISÉS
LES CHANTIERS ENGAGÉS

LES BENNES ECO-MOBILIER

DU SYVALORM _____ p.6

LA 2^{ÈME} VIE DES MEUBLES ET DES MATIÈRES

NOS EMBALLAGES _____ p.7

ZOOM SUR LES ERREURS DE TRI

AMÉLIORONS LE TRI __ p.8

PAPIERS, VERRE, TEXTILES,
SAC OU BAC JAUNE

RÉDUISONS

NOS DÉCHETS VERTS __ p.9

DES SOLUTIONS SIMPLES ET ÉCONOMIQUES

COMMUNICATION

DE PROXIMITÉ _____ p.10

ANIMATIONS ET SENSIBILISATION

www.syvalorm.fr

UN PROJET ENVIRONNEMENTAL : prévenir et réduire la production de déchets

- ▶ **Limiter l'enfouissement des déchets** ultimes non valorisables (les encombrants ou tout-venant)
- ▶ **Répondre aux orientations et obligations** issues du Grenelle de l'environnement confirmées dans la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- ▶ **Favoriser la valorisation** des déchets et le réemploi
- ▶ **Maîtriser les coûts**

LE CONSEIL SYNDICAL ET LES ÉLUS

- ▶ Le syndicat est administré par un Conseil Syndical composé de **33 délégués élus** au sein des EPCI par les Conseils Communautaires des Communautés de Communes membres et dont le nombre de représentants est défini en fonction de leur population municipale selon la règle suivante (Cf. Arrêté Inter Préfectoral des nouveaux statuts du 11/06/2019) :

Nombre d'habitants des EPCI	Nombre de délégués
0 à 5 000	2
5 001 à 10 000	3
10 001 à 15 000	4
15 001 à 20 000	5
20 001 à 25 000	6
25 001 à 30 000	7
30 001 à 35 000	8
Tranche 5 000 supplémentaires	1

LES ÉLUS (mandat 2020-2026)	
Président	Michel ODEAU (Villaines-la-Gonais, 72)
1^{er} Vice-président (finances)	Jean-Claude LECOMTE (Thorigné-sur-Dué, 72)
2^{ème} Vice-Président (collectes)	Patrick GREMILLON (Val d'Etangson, 72)
3^{ème} Vice-président (déchèteries et traitement)	Laurent GAUTHIER (Saint-Arnoult, 41)
Membre du bureau	Francis BOUSSION (Courdemanche, 72)
Membre du bureau	Catherine THOMAS (Mondoubleau, 41)
Membre du bureau	Yves BELOEIL (La Chapelle-Vicomtesse, 41)

Le SYVALORM en quelques chiffres**



42
agents
(35,46 ETP)

Le personnel
au 1^{er} janvier
2020



3 895
tonnes

Les emballages
collecte en porte-
à-porte en sacs et
bacs jaunes et PAV*



4 808
tonnes

Le verre
collecte en
PAV*



14 189
tonnes

Les Ordures Ménagères
Résiduelles (OMR)
collecte en porte-à-
porte en bac OMR



1 999
tonnes

Les papiers
collecte en PAV* (et
en porte-à-porte sur
la Ferté Bernard)



31 348
tonnes

Les déchèteries
un réseau de 20
sites

*PAV : Point d'apports volontaires

** cumul des tonnages 2019 des 2 ex-collectivités SMIRGEOMES ET SICTOM Montoire

Une offre de service diversifiée respectueuse de l'environnement, qui développe au maximum les filières spécifiques de collecte pour limiter l'enfouissement.

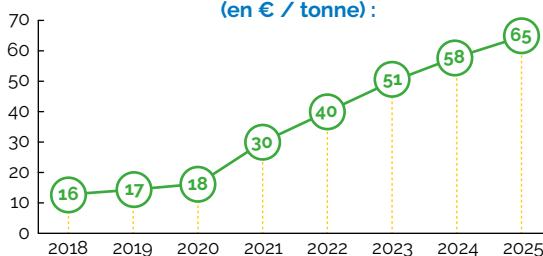
TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) : l'augmentation annoncée du traitement des déchets ménagers

La TGAP est une taxe nationale qui s'applique à toute activité de traitement des déchets dont les produits sont considérés comme polluants.

La loi de finances pour 2019, parue le 30 décembre au Journal officiel, annonce une hausse progressive de la TGAP de 2021 à 2025 et les tarifs pratiqués par les gestionnaires des unités de traitement des déchets s'envolent.

Le signal envoyé est clair : chacun doit s'investir pour la réduction des déchets à la source, le tri et le recyclage !

▶ Évolution du taux de TGAP sur l'enfouissement (en € / tonne) :

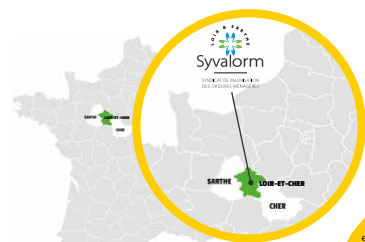


Le SYVALORM Loir & Sarthe

Un établissement public dédié à la gestion des déchets ménagers (Arrêté inter préfectoral du 11/06/2019)

Le SYVALORM (Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères) exerce depuis le 1^{er} janvier 2020 une mission de Service Public de Gestion des déchets des ménages et des professionnels lorsque leurs déchets sont assimilables par leur nature à des déchets ménagers (Articles L.2224-13 et L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Un territoire semi-rural étendu



SIÈGE SOCIAL :

11, rue Henri Maubert
72120 SAINT-CALAIS

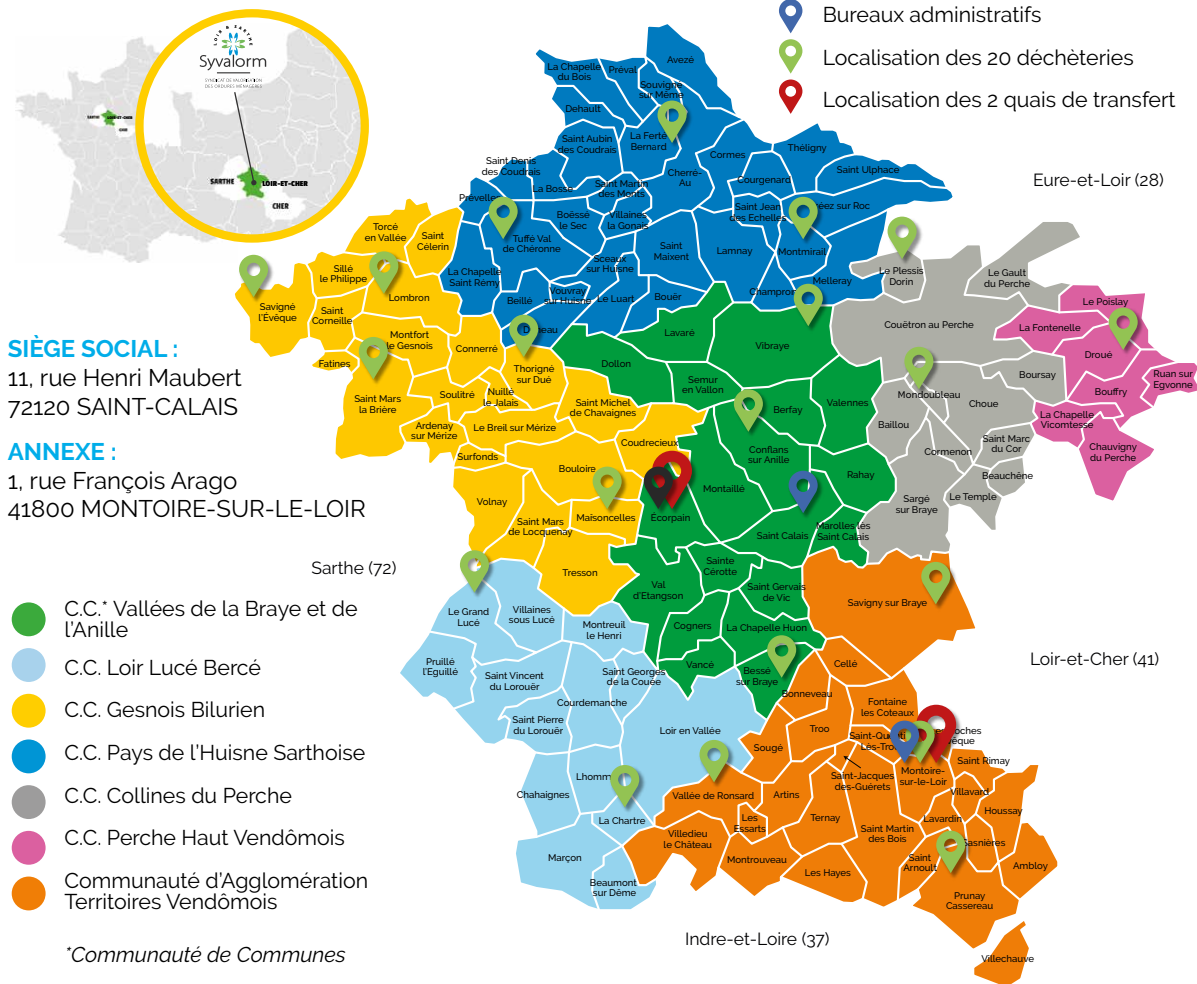
ANNEXE :

1, rue François Arago
41800 MONTOIRE-SUR-LE-LOIR

- C.C.* Vallées de la Braye et de l'Anille
- C.C. Loir Lucé Bercé
- C.C. Gesnois Bilurien
- C.C. Pays de l'Huisne Sarthoise
- C.C. Collines du Perche
- C.C. Perche Haut Vendômois
- Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois

*Communauté de Communes

- 📍 Site d'enfouissement en post-exploitation
- 📍 Bureaux administratifs
- 📍 Localisation des 20 déchèteries
- 📍 Localisation des 2 quais de transfert



LES COMPÉTENCES DU SYNDICAT : 2 MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Le SYVALORM intervient pour le compte de 7 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) situés en Sarthe et en Loir et Cher et couvre les besoins de 109 572 habitants (Données INSEE 2016) répartis **sur 134 communes**.

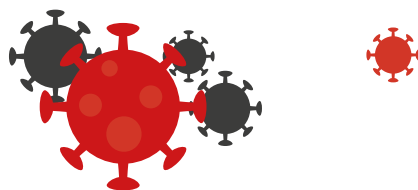
La collecte

En porte-à-porte, en points d'apports volontaires (verre, papiers et textile) et gestion en régie d'un réseau de 20 déchèteries.

Le traitement

Tri, valorisation matière ou énergétique et élimination des déchets résiduels.

LE SYVALORM & le COVID-19



2020 : une 1^{ère} année particulière pour le SYVALORM

Né le 1^{er} janvier 2020, de la fusion de l'ex-SICTOM Montoire et de l'ex-SMIRGEOMES, le SYVALORM a connu une 1^{ère} année perturbée à la suite de la survenue de la pandémie du covid-19.

Dès l'annonce du 17 mars 2020, le syndicat a établi un plan de continuité des services. Deux priorités : poursuivre le traitement des demandes des usagers et assurer les collectes essentielles afin de ne pas ajouter de crise de salubrité à la crise sanitaire.

UN PLAN DE CONTINUITÉ DES SERVICES AVEC DES AGENTS MOBILISÉS

- 1** **Maintien de l'ensemble des services par les agents du SYVALORM confinés**
Le syndicat a **gardé le lien** avec l'ensemble de ses usagers par internet et **les agents confinés ont continué de traiter toutes les demandes** déposées en ligne sur son site.

Vous avez aussi été très nombreux à venir consulter régulièrement nos actualités sur notre site syvalorm.fr pour vous tenir informés des avancées, autorisations nouvelles d'ouverture des déchèteries, horaires modifiés, procédures d'accès...

- 2** **Maintien des collectes ordures ménagères, des emballages, du verre, des papiers, des textiles...**

Nous adressons **un grand merci à nos prestataires** de collecte des ordures ménagères du SYVALORM (**OURRY et COVED**) et de tri (**PAPREC Seiches - 49** – Grand-Ouest et **VALORPOLE Le Mans -72**) qui ont poursuivi leur activité sans jamais faillir.

Sans eux, sans leur ténacité, nous n'aurions pu remplir notre mission 1^{ère} de collecte des déchets en porte-à-porte. Beaucoup d'entre vous ont soutenu et félicité le dévouement de ces équipiers en leur déposant de sympathiques messages sur vos bacs.

- 3** **Déchèteries : un déplacement « non indispensable »**
Les consignes des autorités ont été claires dès le début du confinement, les déplacements devaient être limités aux sorties absolument indispensables, ce qui n'était pas le cas des apports en déchèterie.

Nos 20 déchèteries ont donc dû fermer au public. Dès la levée de cette interdiction, les réouvertures progressives des sites ont été planifiées et une procédure d'accès sur RDV organisée afin de garantir la protection des usagers, et du personnel. Nous avons anticipé l'afflux massif des passages, un grand nombre de foyers ayant utilisé beaucoup de leur temps confiné à entretenir le jardin ou procéder au tri dans la maison, le garage...

- 4** **Une stabilité des tonnages de collecte**
Contraintes de rester à domicile, **les familles ont produit des déchets différents**. Les repas à domicile, les protections au covid-19 (masques, gants, lingettes...). **Les tonnages collectés n'en ont pas été impactés** par rapport à 2019 sur la même période.



LES CHANTIERS RÉALISÉS

► Poursuite de la modernisation et de la sécurisation de notre réseau de 20 déchèteries :

Électrification clôture de La Chartre (mars 2020)



Installation de barrières automatiques et vidéosurveillance sur l'ensemble des sites (2019-2020)



► Amélioration du service pour les usagers :

Extension du système de gestion informatisée aux 7 déchèteries de l'ex-SICTOM (juin 2020)

La gestion informatique des apports est à présent déployée sur les 20 déchèteries du SYVALORM. Pour tout habitant de l'ex-SICTOM qui a bien retourné son formulaire, la carte électronique associée au système est en cours de distribution.

Elle remplace définitivement la carte d'accès en papier utilisée jusque-là.



Extension des horaires de la déchèterie de Vibraye aux lundis et mercredis matin



Les ouvertures des lundis et mercredis matin deviennent définitives.

Création d'une plateforme de branchages sur la déchèterie de Vibraye (juillet 2020)

Projet en cours de développement : plateformes de branchages sur les principaux sites.



Les usagers qui ne possèdent pas de carte magnétique plastifiée doivent effectuer leur demande de badge en renseignant et retournant le document dédié (disponible en mairie, en déchèteries ou sur syvalorm.fr). Attention, une seule carte est attribuée par logement.

LES CHANTIERS ENGAGÉS

► Reconversion du site du Ganotin à Ecorpain (juin 2020)

Le chantier de reconversion de l'usine de traitement des ordures ménagères à Ecorpain, incendiée en octobre 2017, a démarré. La transformation du site inclura 1 unité de stockage de bacs, 5 quais de transfert et 1 base logistique pour le futur prestataire de collecte. En attendant, les déchets qui y arrivent sont redirigés : vers le Maine-et-Loire pour les emballages et les papiers collectés en sacs et vers le site d'enfouissement de Montmirail pour les ordures ménagères. Les travaux doivent s'achever au printemps 2021.

► Construction en 2021 d'un futur centre de tri interdépartemental :

La société publique locale SPL TRI VAL DE LOIR(E) a été créée pour gérer le projet de conception, de construction et d'exploitation du nouveau centre de tri interdépartemental basé à Parçay-Meslay. À l'horizon 2023, ce centre de tri, mutualisant 9 acteurs publics du 72, du 41 et du 37, recevra et traitera toutes les collectes sélectives du territoire du Syvalorm.

LES BENNES éco-mobilier du SYVALORM



Pour la collecte
et le recyclage
des meubles usagés

Programme
éco-mobilier

Même si le syndicat encourage vivement les solutions alternatives (réemploi, don, vente, réparation...), depuis que les habitants du territoire peuvent déposer leurs meubles usagés dans les bennes ÉCO-MOBILIER présentes sur les déchèteries du SYVALORM*, plus de **5 921.16 tonnes*** de meubles hors d'usage ont été valorisées (*du 30/06/2014 au 31/12/2019 - territoire ex-Smirgeomes).

C'est un franc succès pour l'environnement !

LA 2^{ÈME} VIE DES MEUBLES ET DES MATIÈRES

RAPPEL :

En France, chaque personne jette en moyenne 20 kilos de meubles usagés par an soit un total de 1,3 million de tonnes dont seulement 23% étaient recyclés en 2012.

Depuis fin 2011, en application de la loi Grenelle II, l'éco-organisme Éco-mobilier a été créé à l'initiative de 24 fabricants et distributeurs de meubles.

Financée grâce à l'éco-participation mise en place sur chaque vente de mobilier neuf, cette nouvelle filière REP (responsabilité élargie du producteur) permet aux collectivités de lui confier l'enlèvement, le tri et le traitement des déchets d'équipements d'ameublement (DEA) contre la signature d'un contrat.

Objectif visé : zéro enfouissement à l'horizon 2023 !



Les consignes sont simples :

Il faut juste démonter son meuble avant de venir le déposer pour optimiser le remplissage des bennes !



Quel que soit le type : sièges, tables, matelas, literie, bureau, armoire, canapés, meubles de cuisine, de salle de bain, de jardin...



Le matériau : bois, panneaux, rembourrés, plastique...



La provenance : maison, jardin, garage...



L'état : cassé, abîmé en morceaux...

► **Au-delà de 1m³ veuillez contacter le SYVALORM au 02.43.35.81.57**

Le mobilier déposé est ensuite collecté par l'éco-organisme ÉCO-MOBILIER, puis les matières sont recyclées dans le cadre d'une filière respectueuse de l'environnement.

Ce service est ouvert aux particuliers titulaires d'une carte d'accès en déchèterie et aux professionnels sur présentation de la **carte d'accès PRO ÉCO-MOBILIER**, délivrée gratuitement après inscription sur le site en ligne de l'éco-organisme **www.eco-mobilier.fr**.

À noter : 2 déchèteries du territoire, Le Plessis-Dorin et Prunay-Cassereau, ne peuvent être équipées de bennes Eco-mobilier du fait de leur configuration. Nous invitons les usagers à se rendre dans la déchèterie la plus proche.

Zoom sur les erreurs de tri



La majorité des foyers du territoire maîtrise parfaitement les consignes de tri. Néanmoins, quelques erreurs ou habitudes subsistent et nous nous proposons de faire le point pour améliorer la qualité du tri des emballages plastiques, métalliques et cartonnettes/briques.

NE SONT PAS DES EMBALLAGES :

- ▶ **Les déchets de protection au covid-19, masques, lingettes, gants**, et aussi cuvettes, brosses à dents, rasoirs, tuyaux, bâches, couches bébé, chaussures, jouets et autres objets en plastique... **Ces erreurs coûtent cher à la collectivité** car elles vont suivre tout un circuit inapproprié avant d'être définitivement enfouies et/ou mettent en danger le personnel de collecte et de tri.
- ▶ **Tous les emballages toxiques, sont à déposer en déchèterie** : les piles ne sont pas des emballages métalliques.
- ▶ **Les emballages mal vidés ou pleins ne sont pas recyclés** ainsi que tous les emballages souillés à leur contact au cours de leur trajet jusqu'au centre de tri.
- ▶ **Les emballages non aplatis échappent fréquemment au recyclage**. Écrasés avec d'autres emballages dans le camion de collecte ils deviennent inséparables. Ils sont alors enfouis. Aplatir les emballages favorise le recyclage du plus grand nombre d'emballages, permet d'économiser des sacs jaunes et facilite le travail des agents du centre de tri.
- ▶ **Les emballages emboîtés, imbriqués les uns dans les autres ou regroupés dans des sachets ne sont pas recyclés** car ils forment un bloc inséparable après la compression dans le camion de collecte. Triés sur le centre de tri, les emballages enchevêtrés ne peuvent pas être séparés par les agents et ces blocs d'emballages sont finalement enfouis.
- ▶ **Les bouchons vissés sur des bouteilles remplies d'air se détachent lors de la compression dans le camion de collecte** et échappent au recyclage, ils sont enfouis.
- ▶ **Les bouchons non vissés sont enfouis** car, trop petits, ils passent au travers d'un tamis qui filtre les saletés.

Réduire les erreurs de tri est un enjeu important pour la maîtrise des coûts de la collectivité.

CE QU'IL FAUT RETENIR POUR RÉUSSIR LE TRI :

- ✔ Déposer uniquement des emballages en plastique, métalliques et cartonnettes/briques
- ✔ Vider et aplatir les emballages
- ✔ Séparer les emballages emboîtés : sortir les barquettes et les films plastiques des boîtes en cartonnette !
- ✔ Visser les bouchons sur les bouteilles aplaties

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



Toute erreur de tri entraîne un surcoût de traitement, est définitivement enfouie et est une nuisance pour l'environnement !

AMÉLIORONS LE TRI



Papiers

✓ Pour déposer uniquement les papiers de lecture et d'écriture.

- ➖ Les emballages alimentaires en papier, les sachets en papier et les essuie-tout ne sont pas des papiers de lecture et d'écriture, ils vont dans le bac des ordures ménagères.
- ➖ Les papiers spéciaux : papier peint, carbone, cadeau, calque, radiographies, photos, ticket de jeux à gratter... ne sont pas recyclables. Ils doivent être déposés, selon leur nature, soit en déchèterie soit dans le bac des ordures ménagères.
- ➖ Le papier de lecture souillé ou mouillé n'est pas recyclable, il salit l'ensemble du gisement.
- ➖ LE CARTON n'est pas du papier de lecture et d'écriture. Il est recyclé seulement s'il est déposé en déchèterie.



Sac ou bac jaune

UNIQUEMENT pour les emballages (non toxiques).

- ✓ plastiques
- ✓ métalliques
- ✓ briques & cartonnets

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



NON IMBRIQUÉS, BIEN VIDÉS, EN VRAC.



Verre

✓ Pour déposer uniquement le verre d'emballage.

- ➖ La vaisselle, les pots en terre, les vases ne sont pas recyclables dans le conteneur vert. Il faut les déposer en déchèterie car ils sont composés de matériaux différents qui nuisent au bon recyclage du verre des bouteilles, pots et bocaux.
- ➖ Les bouchons et couvercles sur les bouteilles et bocaux gênent le recyclage du verre. Il faut les retirer. Les bouchons en liège vont dans la poubelle normale et les couvercles métalliques et plastiques dans les sacs ou bacs jaunes.
- ➖ Les bouteilles, pots et bocaux pleins ou mal vidés de leur contenu souillent le verre présent dans le conteneur.



Textiles

Pour déposer le linge de maison et la maroquinerie.



Eco TLC devient Re_fashion

Les bonnes pratiques :

- ➖ Pas d'articles humides ou simplement mouillés ou souillés
- ✓ Attacher les chaussures par paires
- ✓ Privilégier les sacs de 30L (pas plus volumineux)
- ✓ Bien fermer les sacs
- ✓ Les articles peuvent être usés, troués cependant ils doivent être propres et secs !

En savoir plus : www.lafibredutri.fr

Un doute, une question ? www.syvalorm.fr



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

RÉDUISONS NOS DÉCHETS VERTS !



Pourquoi continuer à déposer ses déchets de jardin à la déchèterie alors que des solutions simples, économiques, écologiques existent ?

5 techniques à portée de mains...



LE COMPOSTAGE

est le procédé de dégradation naturelle de la matière organique par la faune et des micro-organismes en présence d'oxygène et d'eau. Composter ses déchets permet d'obtenir un **fertilisant naturel, gratuit** et respectueux de l'environnement (vente de composteurs 300L et 650L sur syvalorm.fr).



LE PAILLAGE

c'est couvrir la terre avec des débris végétaux. Le paillis empêche la pousse des mauvaises herbes : il évite l'usage des toxiques ou autres polluants de l'eau et du sol aux graves conséquences sur la santé humaine et la biodiversité.

30 minutes à pailler, c'est 5 heures de moins à désherber, bêcher, sarcler, biner, arroser !



LE BROUAGE

consiste à découper en copeaux les déchets végétaux. Les débris de bois, les fleurs, les feuilles contiennent des substances nutritives potentiellement intéressantes pour l'entretien des espaces verts. Le broyage peut être utilisé en paillage ou intégré au compost, ce qui permet la restitution au sol de différentes matières végétales.



LE MULCHING

Utiliser une tondeuse « mulching » qui déchiquette le gazon en fines particules laissées à même le sol, c'est limiter les corvées d'arrosage, d'aller/retour en déchèterie et une belle **économie de temps, d'eau et de carburant**. Avec une tondeuse classique, il est tout à fait possible de laisser se décomposer les tontes sur place pour fertiliser la pelouse ou de les rassembler pour pailler les bordures et limiter ainsi la pousse des mauvaises herbes.



LE CHOIX DES VÉGÉTAUX

Certains végétaux produisent moins de déchets que d'autres. Privilégier les végétaux à pousse lente, moins sensibles aux maladies, limiter les espèces envahissantes c'est **se simplifier la vie et réduire le coût et le temps** de leur entretien.



► RAPPEL :

Le brûlage des déchets vert est strictement interdit. Un feu de jardin de 50 kg de déchets verts produit autant de particules toxiques que le chauffage d'un pavillon pendant 4 mois et demi ou autant de particules que 9 800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine, 37 900 km pour une voiture essence ! (Source ADEME, Lig'Air).



ANIMATIONS SCOLAIRES

Sensibiliser les plus jeunes au respect de l'environnement

Programme à destination des écoles primaires **en partenariat avec** :



Votre école s'est engagée dans un projet pédagogique axé sur le développement durable et la réduction des déchets ?

- ▶ Nous pouvons vous accompagner et vous transmettre nos connaissances.
- ▶ Le syndicat finance et propose gratuitement aux écoles des ateliers éducatifs sur cette thématique.
- ▶ Pour soutenir son action de réduction des déchets et susciter l'implication, le Syvalorm sensibilise, donc, dès le plus jeune âge au mieux-être environnemental.

Le saviez-vous ?

Depuis septembre 2019 :



17 écoles



32 classes



près de 857 enfants

ont bénéficié des 3 ateliers proposés.

AMBASSADEUR DU TRI

Pour vous accompagner à mieux trier et ainsi mieux valoriser vos déchets

EN CAS D'ERREUR DANS VOTRE SAC OU BAC JAUNE

- ▶ Les ripeurs sont chargés de mettre un autocollant « Erreur de tri » et ont l'interdiction de collecter.
- ▶ L'ambassadeur pourra passer à votre domicile vous redonner les consignes.
- ▶ En votre absence, il vous laisse un document qui vous permet d'identifier l'intrus et de le retirer. Bien triés, sacs ou bacs peuvent être remis à la prochaine collecte.

▶ Les déchets mal triés ne sont pas recyclés et engendrent des coûts pour la collectivité.

Bilan 2020

6 245 refus de collecte pour erreur de tri (janvier à septembre 2020)

166 usagers conseillés en porte-à-porte

1 091 usagers joints au téléphone

Gobelets Réutilisables



Pour organiser une fête éco-responsable, pensez aux gobelets réutilisables : ils contribuent de façon significative à la réduction des déchets sur les lieux festifs !

Vous êtes une association ? une collectivité ? Le Syvalorm peut financer, sous conditions, une partie de votre achat de gobelets réutilisables. **Plus d'infos sur notre site www.syvalorm.fr ou auprès de nos services.**

En 2020, 4 associations ont reçu le soutien du SYVALORM.

STOP-PUB



Pour alléger votre boîte aux lettres des prospectus publicitaires que vous ne lisez pas et qui inondent votre courrier, **apposez un adhésif STOP PUB** sur votre boîte. Vous continuerez bien sûr de recevoir toutes les publications officielles.

Vos papiers seront limités et vous y gagnerez en tranquillité !

Autocollants disponibles sur demande auprès de nos services.

Démarches simplifiées : en 1 clic depuis chez vous 24h/24h et 7j/7j

Onglet Mes démarches

Formulaire « J'ai une autre question ou d'autres informations à communiquer »

▶ **À destination des collectivités et associations :**

une demande de subvention sur l'achat de gobelets réutilisables (sous conditions)

▶ **À destination des établissements scolaires :**

une demande d'animation scolaire (sous conditions)

Onglet Mes démarches

▶ **Une demande, une question, un problème** de bac, de collecte ou de carte de déchèterie, un achat de composteur, une réparation de bac cassé (service gratuit)

▶ **Signaler un changement** de domicile, de taille de foyer, de situation familiale...

▶ **Une question hors formulaire**, une information à communiquer.



▶ **Actualités du SYVALORM**

▶ **Flashes infos importantes**

Onglet Je trie, vous collectez

▶ **Horaires de déchèterie**

▶ **Calendrier de collecte**

▶ **Aide au tri : destination des déchets**

Vos démarches

Consulter

Contact

Documentation



Nous joindre par mail :
accueil@syvalorm.fr

GARDONS LE
CONTACT TOUT
SIMPLEMENT !



Onglet Le Syvalorm

▶ **Téléchargements :**
rapports annuels,
conseils syndicaux, nos
publications

Onglet Je trie, vous valorisez

▶ **Que deviennent vos déchets ?**
ordures ménagères,
emballages et apports en
déchèterie

**Soucieux du devenir de ses déchets le SYVALORM
 est partenaire des organismes suivants :**

Pour chacun de vos déchets nous avons une solution : www.syvalorm.fr

écomobilier
 COLLECTER · TRIER · RECYCLER

EcoLogic
 La 2^e vie des équipements électriques


RECYCLM

OLEOVIA
 Une nouvelle vie pour l'huile


**ECO
 DDS**
 ECO-ORGANISME
 À RIT NON LUCRATIF


ALIAPUR
 COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS

CIITEO
 Donnons ensemble une
 nouvelle vie à nos produits.


éco textile
 Collecte de textiles usagés pour le recyclage

Eco TLC devient
Re_fashion

ecosystem
 recycler c'est protéger


Corapile


envie
 Notre solution professionnelle
 pour l'homme et l'environnement


 TEXTILE · LINGE · CHAUSURE
 ECO TLC

Toutes ces solutions existent en déchèterie pour éviter ça !



**Mais qui du dépôt ou de son auteur
 est le plus sauvage ?**



**Tout abandon ou dépôt illégal
 de déchets expose son auteur à
 une amende pouvant atteindre
 1 500 € avec confiscation du
 véhicule en vertu des articles
 R632-1 et R635-8 du Code Pénal.
 3 000 € en cas de récidive.**



Rappel : L'abandon de déchets est formellement interdit.
Est-ce vraiment nécessaire de le rappeler ?

